

UN ÉTAT FORT AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ



La solidarité, c'est une richesse pour le Québec. De tous temps, les Québécoises et les Québécois ont ouvert les bras et tendu la main à celles et à ceux qui en avaient besoin. Il est plus que temps de retrouver, au Québec, un gouvernement animé par cet esprit de solidarité. Un État fondamentalement engagé dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté. Un État fort qui aide, et un État fort qui aide celles et ceux qui aident.

Un État fort au service des travailleuses et les travailleurs

- Hausser le salaire minimum à 15 \$ de l'heure d'ici octobre 2022, tout en établissant un mécanisme d'évaluation continue de la mesure pour s'assurer que ses effets positifs dépassent nettement ses effets négatifs, notamment au sein des PME, du secteur touristique, ainsi que pour les agriculteurs et les organismes communautaires.

Un État fort au service des organismes communautaires

- Reconnaître l'apport des organismes d'action communautaire autonome au développement social et économique du Québec et dans la défense collective des droits;
- Rehausser le financement de la mission des organismes d'action communautaire autonome de l'ensemble des secteurs de 200 M\$ récurrents et cumulatifs durant le mandat. Le financement des organismes sera pluriannuel, plus stable et sera indexé annuellement pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome;
- Revoir les mécanismes d'indexation avec les organismes communautaires afin que celle-ci reflète correctement leurs dépenses;
- Reconnaître l'autonomie des organismes et leur capacité d'agir selon leurs valeurs;
- Mettre en place un programme d'acquisition et de rénovation d'immeubles à vocation collective : ce programme permettra aux organismes communautaires de consolider leur mission et de diminuer leurs coûts de fonctionnement. Ce soutien de 11 M\$ améliorera leurs conditions matérielles et les services offerts à la population;
- Améliorer les conditions de travail dans le milieu communautaire : Celles-ci sont parfois peu attrayantes, ce qui peut nuire au maintien des meilleures ressources et, ainsi, affecter les services à la population. Pour appuyer ces organismes, nous proposons trois mesures :
 - ▶ Création d'un programme d'assurance collective particulier pour les personnes travaillant dans le milieu communautaire;
 - ▶ Contribution au financement d'une campagne de formation et de promotion en région pour le Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes;
 - ▶ Création d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail au bénéfice des organismes communautaires.

UN ÉTAT FORT AU SERVICE DE LA SOLIDARITÉ

Un État fort pour l'habitation

- Construire un minimum de 3000 nouvelles unités de logement social par année, et s'assurer que les sommes de la stratégie fédérale du logement viennent s'ajouter à celles du Québec, afin d'atteindre 5000 nouvelles unités de logement social par année;
- Indexer les coûts maximaux admissibles (CMA), car leur non-révision depuis 2009 fait peser un poids financier de plus en plus lourd sur les porteurs de projet et explique les retards, voire les annulations, de projets;
- Mieux soutenir les familles en favorisant l'inclusion des grands logements dans les projets de logement social, en révisant les coûts maximaux admissibles (CMA) des projets de logement social, et en bonifiant le financement à l'unité pour les grands logements;
- Permettre aux personnes âgées qui le souhaitent de rester plus longtemps dans leur logement ou dans leur maison en rétablissant l'aide à l'amélioration de l'habitat à son niveau de 2013-2014.